

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 28/02/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 28/02/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_065-DE
	7.5.1	Demandes de subventions

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **24 février 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Maison des aînés sise au 2 boulevard du Nord
Projet de réhabilitation - Demande de subvention

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Mame l'adjointe au maire rappelle que, par délibération en date du 16 septembre 2024, le conseil municipal a décidé l'acquisition de 2 boulevard du nord, afin de l'aménager un local associatif et de renforcer l'emprise foncière des parkings jouxtant le bien ; le fonds de concours de la communauté de communes de la Lomagne gersoise à hauteur de 50% du prix d'acquisition a été sollicité pour financer cette opération.

Par ailleurs, elle propose aujourd'hui aux élus de réaliser la réhabilitation de ce bâtiment ainsi que l'aménagement du jardin afin de disposer d'un lieu particulièrement destiné aux Aînés ; il pourra accueillir les associations lectouroises ainsi que diverses manifestations qui leurs seraient destinées.

Le cout de cette réhabilitation (cout prévisionnel d'opération) est estimé à ce stade à 300 000 € TTC comme suit :

Réhabilitation d'une surface de 124m²	HT	TTC
Travaux comprenant : Démolition des cloisons et murs existants la rénovation de l'ensemble des menuiseries		
Travaux d'électricité Travaux de chauffage Renforcement de Toiture Isolation périphérique des murs et sous toiture Travaux de plâtrerie travaux de peinture - revêtement de sol Traitement des façades	175 800	210 960
Imprévus 10%	17 500	21 000
Bureau de contrôle technique	1 660	1 992
Bureau de contrôle SPS	1 250	1 500
Levé topographique	1 660	1 992
Maitrise d'œuvre 8%	14 200	17 040
Etude thermique	2 000	2 400
Etude géotechnique	4 160	4 992
Mobiliers	4 160	4 992
Concessionnaires EDF/Eau/Téléphone	800	960
Installation de l'éclairage public dans l'allée piétonne	10 800	12 960
Coût des matériaux pour travaux réalisés en régie	-	-
Espaces Verts	2 500	3 000
Construction d'une allée piétonne en béton désactivé	1 660	1 992
Mise en place d'une clôture	1 750	2 100
Rampes accessibilité PMR	4 100	4 920
Construction d'une terrasse	6 000	7 200
	250 000	300 000

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_065-DE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €HT			
ACQUISITION			
achat	130 000	65 000	CCLG (FC) sollicité
frais annexes	3 310	68 310	commune
	133 310	133 310	
COUT OPERATION			
		93 000	ETAT (DETR) sollicité - 40%
travaux ingénierie	233 990	78 500	CCLG (FC) sollicité
matériaux régie	16 010	78 500	commune
	250 000	250 000	

Aussi, après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'opération de réhabilitation du bâtiment sis 2 boulevard du Nord en Maison des Aînés pour un montant prévisionnel TTC de 300 000 €,
- d'approuver la création d'une Autorisation de Programme de 300 000 € TTC et l'inscription de crédits de paiement pour 240 000 € au BP 25 et 60 000 € au BP 26,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-dessus
- d'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Communauté de communes ou tout autre financeur potentiel,
- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la mission de Maitrise d'œuvre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Ghislain DE FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 28 FEV. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 28 FEV. 2025